



Documents à fournir pour une demande d'aide financière auprès du service social

Par souci écologique veuillez envoyer par mail les documents repris ci-dessous :

1. Copie de la carte d'identité
2. Copie de la carte bancaire de l'étudiant
3. Composition de ménage (ou livret de famille pour les étudiant(e)s français(e)s)
4. Preuve du paiement du droit d'inscription ou de l'acompte de 50€ ou pour les boursiers de la Fédération Wallonie Bruxelles : l'accusé de réception de la demande faite par voie électronique
5. Justificatifs de tous les revenus de votre famille ou de votre ménage (en fonction de votre situation !) :
 - Salaire(s)
 - Pension(s)
 - Revenus d'intégration / aide sociale (CPAS)
 - Allocations de chômage/ Indemnités de mutuelle
 - Allocations familiales
 - Pension alimentaire (justificatif du versement ou copie du jugement)
6. Dernier avertissement extrait de rôle en matière d'impôts sur les revenus
7. Pour les étudiants hors CEE : attestation de prise en charge

8. Attestation de compte bancaire : compléter, entourer le 1, dater et signer

Des extraits de compte sont acceptés pour les revenus et les allocations familiales.

Attention :

le dossier ne pourra être considéré comme complet et analysé que lorsque tous les documents demandés seront fournis.

Nathalie Taymans
Responsable Service social
02/279.58.01

RDV via : heff.servsocial@he-ferrer.eu